

PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, le 12 décembre 2018

**Adresse postale**  
Services de l'État en Vaucluse  
DREAL PACA  
Unité Départementale de Vaucluse  
84905 AVIGNON cedex 09

**Adresse physique**  
DREAL PACA  
Unité Départementale de Vaucluse  
Cité Administrative  
Bâtiment 1 - Porte B  
Avenue du 7<sup>e</sup> Génie  
84000 AVIGNON

**La directrice régionale**

à

Monsieur BOUCHE Gérard

Domaine viticole de Condorcet  
1900 route de Sorgues

84240 CHATEUNEUF-DU-PAPE

Affaire suivie par : Alain. LAMBROUT

Tél. : 04.88.17.89.09 – Fax : 04.88.17.89.48  
Courriel : [alain.lambrouit@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alain.lambrouit@developpement-durable.gouv.fr)

N° S3IC : 064.13333 - P3  
Nos réf. : D-0258-2018-UD84-Sub4

- Objet :** Installations classées pour la protection de l'environnement.  
Conclusion de la visite d'inspection du 25 octobre 2018 de la parcelle cadastrée 000AM58, située Impasse Aimé Cézaire sur le territoire de la commune de Sorgues (84700).
- Réf. :** Le courrier du propriétaire, Monsieur Bellucci David, représentant de la SCI TONY INVESTISSEMENT, en date du 12 novembre 2018.
- Pj :** Rapport proposant une mise en demeure.

Monsieur,

La parcelle, citée en référence, a fait l'objet d'une visite d'inspection le 25 octobre 2018, suite à une plainte de voisinage. Cette visite a permis de constater que plusieurs activités exercées sur ce site relèvent de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement :

- Une carrière de 3 357,4 m<sup>2</sup> comportant une zone en extraction d'environ 1 500 m<sup>2</sup> sur une profondeur de 3 mètres ;
- Une zone de stockage des matériaux extraits, de bois et de pierres ;
- Un stockage de déchets inertes (notamment du BTP), par remblaiement et recouvrement de la zone d'extraction.

Suite à cette visite d'inspection, une fiche d'écart a été notifiée par l'inspecteur de l'environnement au propriétaire du terrain, Monsieur Bellucci David.

Par le courrier visé en référence, il nous a informé du fait que ce terrain est toujours exploité par l'ancien propriétaire, que vous êtes.

La parcelle est exploitée par vos soins pour les installations classées pour la protection de l'environnement suivantes :

- Une carrière sans l'autorisation requise au titre des articles R. 181-1 et suivants du code de l'environnement (rubrique 2510-1).
- Un stockage de déchets inertes, sans l'enregistrement requis au titre des articles R. 512-46-1 et suivants du code de l'environnement (rubrique n° 2760-3).

Considérant que vous exploitez ces installations classées pour la protection de l'environnement et en application des articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une copie du rapport de l'inspection des installations classées en date du 12 décembre 2018 faisant état de la proposition, à Monsieur le préfet de Vaucluse, d'engager la procédure visant à vous mettre en demeure, conformément à l'article L. 171-7 du code de l'environnement, de régulariser, dans un délai de six mois, la situation administrative de vos installations soit :

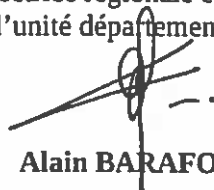
- En déposant un dossier de demande d'exploiter ces installations conformes aux dispositions du code de l'environnement et notamment son titre V ;
- En cessant les activités et en procédant à la remise en état prévue par le code de l'environnement.

En application des articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement, vous pouvez faire part à Monsieur le préfet de Vaucluse de vos observations.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L. 110-1-II-4, L. 124-1, L. 125-1, L. 125-2, L. 125-4 et L. 521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice régionale et par délégation,  
Le chef de l'unité départementale de Vaucluse,



Alain BARAFORT